



Séance ordinaire du 11 janvier 2021

20h00

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 11 janvier 2021 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à HUIS-CLOS par ZOOM CONFÉRENCE et diffusée en direct sur la page Facebook de la Municipalité, due au COVID-19, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères :	Hélène Houde Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers :	Cédric St-Amand Patrick Pilon Michel Fafard Stéphane Funaro

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h01

Administration

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelle demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions (maximum 5 minutes concernant l'ordre du jour)

ADMINISTRATION

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre, de la séance extraordinaire du budget 2021 du 15 décembre et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020
5. Dépôt des rapports des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 31 décembre 2020
6. Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre et autorisation de paiement

2021-01-01

7. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2020 ;
8. Nomination d'un délégué sur le conseil d'établissement de l'école Sainte-Anne
9. Adoption du règlement no 411-1 Amendement du règlement no 411- Règlement décrétant le taux de taxation pour l'exercice financier 2020
10. Adoption du règlement 408- Abrogation du règlement no 408 Règlement sur la vidange de fosses septiques
11. Adoption du règlement no 378-Abrogation de l'article 6 du règlement no 378- Portant sur la rémunération des élus et le remboursement de dépense
12. Renouveau de l'adhésion de madame Caroline Roberge à l'ADMQ
13. Autorisation de dépenses pour assistance au budget auprès de Tecni-consultant

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET VOIRIE

14. Engagement de la dépense pour l'achat des lumières DEL et installation au garage municipal

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

LOISIRS ET CULTURE

15. Nomination d'un représentant (répondant) et du coordonnateur pour le Réseau Biblio

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-01-02

(4) Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre, de la séance extraordinaire du budget 2021 du 15 décembre et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre et des séances extraordinaires du budget 2021 du 15 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux;

Il est proposé par madame Hélène Houde

Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre et des séances extraordinaires du 15 décembre du budget 2021 et de la séance extraordinaire du 17 décembre, soient adoptés tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Madame Lise L'Heureux s'abstient de vote car elle n'était pas présente aux trois séances

2021-01-03

(5) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 décembre 2020

Sur proposition de monsieur Michel Fafard, appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 180 235.91\$ et des salaires payés, au montant de 18 535.98\$ au cours du mois de décembre 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-01-04

(6) Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020 et autorisation de paiement

Sur proposition de madame Hélène Houde, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 31 décembre 2020, totalisant un montant de 72 680.80\$ et en autorise le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-01-05

(7) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2020.

2021-01-06

(8) Nomination d'un délégué sur le conseil d'établissement de l'école Sainte-Anne pour l'année 2021

Considérant que par le passé, les membres du conseil d'établissement de l'école Sainte-Anne, demande au conseil municipal la possibilité de déléguer un de ses représentants, pour faire partie comme membre de la communauté de leur conseil d'établissement;

Considérant que cette façon permet d'avoir des nouvelles de la municipalité et surtout de consolider un partenariat déjà existant entre les deux organisations;

Considérant que le conseil d'établissement se rencontre environs six fois par année et à chaque séance, il y a un point où le membre de la communauté peut prendre parole et participer activement à l'amélioration de la vie de nos élèves et toutes nos décisions visent la réussite et le bien-être de ces derniers;

Considérant que le Comité de travail de la Municipalité recommande au conseil de nommer monsieur Michel Fafard;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par, monsieur Patrick Pilon
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

De nommer monsieur Michel Fafard sur le conseil d'établissement de l'école Sainte-Anne pour l'année 2021

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-01-07

**(9)Adoption du règlement no 411-1 Amendement du règlement no 411-
Règlement décrétant le taux de taxation pour l'exercice financier 2020**

Attendu que la Municipalité a retourné sa compétence en matière de gestion des vidanges de fosses septique par résolution ;

Attendu que la MRC de d'Autray a procédé aux mesures des boues et vidanges de fosses septiques en 2020 et que la Municipalité a procédé à une facturation selon l'information obtenue de la MRC de D'Autray soit au coût de 70\$ par portes;

Attendu que le règlement de taxation no 411 doit être amendé afin que cette facturation corresponde au règlement;

En conséquence et pour ses motifs ;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par madame Lise L'Heureux

Que le Règlement # 411-1 décrétant le taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2020 soit amendé et que le montant pour la mesure et pour la vidange au montant de 70\$ par portes tel qu'indiqué par la MRC de D'Autray y soit inscrit.

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-01-08

**(10)Adoption du règlement 408- Abrogation du règlement no 408 Règlement
sur la vidange de fosses septiques**

Attendu que la Municipalité a transféré sa compétence en matière de gestion des vidanges de fosses septiques à la MRC de D'Autray par résolution no ;

Considérant que c'est maintenant la MRC de d'Autray qui en fait la gestion et que le règlement municipal no 408 portant sur la vidange de fosses septiques n'est plus utile;

En conséquence et pour ses motifs ;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro

Que le Règlement # 408 décrétant la vidange de fosses septiques soit abrogé étant considéré comme inutile suite au transfert de la compétence en matière de gestion des vidanges de fosses septiques à la MRC de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-01-09

(11)Adoption du règlement no 378-Abrogation de l'article 6 du règlement no 378- Portant sur la rémunération des élus et le remboursement de dépense

Attendu l'article 6 du règlement no 378 fait mention du paiement de 33.33\$ au maire et aux conseillers pour une séance extraordinaire;

Attendu que Le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire ou du préfet est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la municipalité, selon la loi sur le traitement des élus municipaux T11-001;

Attendu que le maire utilise son droit de veto sur les séances ordinaires selon l'article 142.3 du CM;

Attendu que le maire ne signe plus lesdits procès-verbaux de la séance ordinaire;

Attendu que la secrétaire-trésorière doit soumettre à nouveau à la considération du conseil le procès-verbal ou les résolutions dont les vétos ont été apposés;

Attendu que des coûts sont associés à une telle procédure est au montant de 233.31\$ par séance extraordinaire;

Attendu que les citoyens n'ont pas à payer pour les actes récurrents de vétos sur des résolutions et de non signature des procès-verbaux présentés tel quel en extraordinaire;

Attendu la recommandation du Comité de travail de la Municipalité est d'enlever cette rémunération aux élus afin de ne pas faire payer les citoyens pour cela;

En conséquence et pour ses motifs ;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro

Que l'article 6 du Règlement no 378-Portant sur la rémunération des élus et le remboursement de dépense soit abrogé et ce à partir de l'adoption de cette résolution. Et que la voix du maire est comprise est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la municipalité, selon la loi sur le traitement des élus municipaux T11-001 ;

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité
Le maire vote contre donc le règlement n'est pas adopté

2021-01-10

(12) Renouveau de l'adhésion de madame Caroline Roberge à l'ADMQ

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu de renouveler l'adhésion de madame Caroline Roberge à l'ADMQ pour l'année 2021 au montant de 1 015\$ plus taxes ceci incluant l'adhésion, la formation et l'assurance.

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-01-11

(13) Autorisation de dépenses pour assistance au budget auprès de Tecni-consultant

Considérant l'exercice budgétaire de 2021;

Considérant que des questions ont été posées à madame Caroline Gagnon, consultante de Techni-consultant, sur différents aspects du budget pour 2021 en regard aux années antérieures;

Considérant le montant de la facture de 931.88\$ plus taxes;

En conséquence et pour ses motifs ;

Il est proposé par madame Hélène Houde
Appuyé par monsieur Patrick Pilon

D'autoriser le paiement à Techni-consultant au montant de 931.88\$ plus taxes pour assistance au budget 2021.

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-01-12

(14) Engagement de la dépense pour l'achat des lumières DEL et installation au garage municipal

Considérant que cette dépense a été inscrite au budget 2021;

Considérant que les lumières au garage municipal ne sont pas suffisamment fortes pour faire des travaux d'entretien de la machinerie;

Considérant le montant de 2 700\$ plus taxes par l'entreprise CH électrique pour des lumières DEL et l'installation de celles-ci;

En conséquence et pour ses motifs ;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro

D'engager la dépense pour l'achat et l'installation des lumières au DEL au garage municipal au montant de 2 700\$ plus taxes par l'entreprise CH électrique

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-01-13

(15) Nominatation d'un représentant (répondant) et du coordonnateur pour le Réseau Biblio

Considérant l'article 12.0 prévu à la convention de service entre la Municipalité et le Réseau biblio;

Considérant la réception d'un courriel par le Réseau Biblio de madame France Maillette afin de communiquer le représentant (répondant) ainsi que le coordonnateur;

Considérant que le conseil désire nommer madame Hélène Houde comme représentante (répondante) pour la Municipalité et de nommer madame Christine Bérard à titre de coordonnatrice de la bibliothèque;

En conséquence et pour ses motifs ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro
Appuyé par monsieur Michel Fafard

De nommer madame Hélène Houde comme représentante (répondante) pour la Municipalité et de nommer madame Christine Bérard à titre de coordonnatrice de la bibliothèque.

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

(16) Période de questions

Période de questions se fait par l'entremise de Facebook-diffusion en direct du à la Covid-19.

2020-01-14

(17) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Hélène Houde, appuyé par, monsieur Michel Fafard et unanimement résolu de lever la séance à 20h25

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Roberge
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire
